



# Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (D.E.M.E.)

## Références règlementaires

Diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME)

- Décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'Etat de moniteur éducateur
- Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

## Une formation, un diplôme

Le diplôme d'Etat de moniteur-éducateur est un diplôme de niveau IV du RNCP<sup>1</sup>. Il est construit sur la base d'un référentiel professionnel lequel définit :

- La profession et son contexte d'intervention
- Les fonctions et les activités
- Les compétences.

L'École Régionale du Travail Social est un lieu d'acquisition de compétences dans les domaines déclinés ci-dessous.

### **Domaine de compétences 1 – Accompagnement social et éducatif spécialisé**

- 1.1. Instaurer une relation
- 1.2. Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités
- 1.3. Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique
- 1.4. Animer la vie quotidienne de l'établissement ou du service
- 1.5. Concevoir et mener des activités de groupe

### **Domaine de compétences 2 – Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé**

- 2.1. Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives
- 2.2. Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif

### **Domaine de compétences 3 – Travail en équipe pluri-professionnelle**

- 3.1. S'inscrire dans un travail d'équipe
- 3.2. Élaborer, gérer et transmettre de l'information

### **Domaine de compétences 4 – Implication dans les dynamiques institutionnelles**

- 4.1. Établir une relation professionnelle avec les partenaires
- 4.2. Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet
- 4.3. Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

---

<sup>1</sup> RNCP répertoire national des certifications professionnelles

## **L'alternance....**

Organisation et exigences des stages :

La formation, conduite en alternance, est articulée avec des stages qui se déroulent obligatoirement sur des sites qualifiants. Pour les candidats effectuant la totalité de la formation : 980 heures réparties sur 2 stages d'une durée minimale de 14 semaines, représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention dont un stage obligatoire dans une structure recevant du public en situation d'hébergement.

Pour les candidats n'effectuant pas la totalité de la formation : 8 semaines de stage minimum par domaine de formation constitutif de leur parcours personnalisé.

Pour les candidats en situation d'emploi ou dans le cadre des contrats d'apprentissage de moniteur éducateur : 8 semaines de stage minimum hors structure employeur.

## **Le référent professionnel :**

Le référent professionnel possède un niveau de qualification au moins égal à celui du diplôme concerné. Le référent professionnel peut être un moniteur éducateur ou à défaut un professionnel de niveau IV ou plus.

## **Implication du site qualifiant :**

Chaque lieu de stage s'engage à permettre la formation sur deux domaines de compétence (DC1 et DC3) et pour lesquels il est appelé à être partie prenante de la certification. Lors d'un entretien oral, le référent professionnel évalue qualitativement avec le stagiaire les compétences du domaine concerné (D.C.1 et DC3).

Cette évaluation qualitative donnera lieu ensuite à une note qui sera proposée au jury du D.E.M.E. La note est arrêtée conjointement et paritairement par des référents professionnels et des formateurs des centres de formation spécialement réunis à cette intention.

Chaque stage produit également et dans un autre temps une évaluation synthétique globale du stage qui s'inscrira dans le «livret de formation» pour la certification du D.C.2. L'ensemble des éléments proposés dans les référentiels professionnels et dans le projet de stage reste bien sûr pertinent pour l'évaluation par le site qualifiant.

## **Implication de l'établissement de formation :**

L'E.R.T.S. représenté dans le cadre de l'alternance par un formateur, animateur de Groupe d'Analyse des Pratiques Educatives (groupe GAPE) réalise obligatoirement au moins une visite de stage pendant la formation. L'E.R.T.S. initie et impulse les partenariats avec les sites qualifiants. Ils prévoient des modalités techniques et organisationnelles de nature à soutenir et permettre l'expression de ces partenariats.

A l'E.R.T.S. ces modalités peuvent prendre diverses formes :

- rencontres sur le site
- développement de l'interactivité stagiaire/sites qualifiant
- visites de stage
- journées de rencontres avec les référents professionnels sur le site de l'école de l'E.R.T.S
- mise en œuvre des évaluations et des certifications

## Définition de la profession

Extrait de l'annexe 1 de l'arrêté du 20 juin 2007.

Le moniteur éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée.

Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le moniteur éducateur intervient dans des contextes différents :

Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion. Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

Les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.»